



Demande justificatifs travaux mairie paris ppl

Par **BabyboooBlanche**, le **04/07/2012** à **13:13**

Bonjour,

Ma compagne a acheté un appartement dans Paris il y a 5ans et demi. Elle a bénéficié d'un prêt conventionné, du PTZ et du prêt Paris Logement.

Dans le demande de prêt, elle avait fournit un devis d'une société pour des travaux d'un montant de 12000€. Le devis définitif étant trop élevé, les travaux ont été effectué avec l'aide de la famille.

Hier, elle a reçu un email de son banquier qui lui disait que la mairie de Paris demandait la facture de 12000€. Or, les plupart des tickets de caisse ont été jetés, ils nous restent une facture de 4000€ d'une cloison d'isolation phonique et un ticket de caisse IKEA devenu illisible. Nous avons envoyé des photos avant/après au banquier mais elles ne sont apparemment pas suffisantes....

Dans les conditions du prêt Paris Logement il est aucunement stipulé qu'ils peuvent demander ces justificatifs. Sont-ils dans leur droit? Une visite de contrôle serait-elle possible?

Par **chris_Idv**, le **05/07/2012** à **09:14**

Bonjour,

Seule une lecture attentive de l'offre de prêt à taux zéro de la ville de Paris permettra de

confirmer ou d'infirmier le bien fondé de la demande de justificatif des travaux.

Cordialement,